

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 juin 2026

Convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Pascal BRIDAY par M. Dominique GIBEAUX (Tramayes)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Philippe HILARION

Avenant n° 1 au marché relatif au service de transport à la demande par taxi

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

DELIB 2026-77

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché relatif au service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier par taxi du fait du changement de gérant et de la dénomination sociale du titulaire du marché, emportant dissolution de la société Taxi Dompierrois et présentation de la société Taxi Bourbon Chantin comme nouveau titulaire,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier par taxi. L'avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

➤ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à le signer ainsi que tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-77